

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 25 juin 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - PONGERARD Pascale - DELERUE David.

Absent : DELOURME Jean-Pierre et MOUNIER Benoit.

Secrétaire de séance : Bruno GABARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 17

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/060

Objet : Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précisent les articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est proposé la candidature de Monsieur Bruno GABARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 17 | - Pour : 17 | - Majorité absolue : 9 |
| - Votants : 17 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 17 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne Monsieur Bruno GABARD en qualité de secrétaire de séance.**

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.



Bruno GABARD,
Secrétaire de séance.